



## REGLEMENT

### 3<sup>ieme</sup> TOURNOI NATIONAL DOUBLES et MIXTES DU KIMBAD-OLLILOULES

R4 à P et NC N° d'autorisation : 1700002

**24 ET 25 février 2018**

Officiels : JUGE ARBITRE Principal : Mr MARC Cédric (Brignoles) et Adjoints Mr GIBILY Régis (Ollioules) ou/et Mr STUBLIER Alain

1 - La compétition est autorisée par la FFBAD et se déroule selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

2 - Tout participant doit posséder sa licence FFBAD pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition. Les séniors, les vétérans et les jeunes ceux-ci à partir de minimes 1 (U13 donc nés en 2005) sont autorisés à participer en étant minimum D7 dans le tableau convoité)

3 - La compétition accueillera les disciplines suivantes : DOUBLES (samedi) MIXTES (dimanche) dans des tableaux composés des séries suivantes **R4/R5**, **R6/D7**, **D+** (à partir de **D8 meilleurs CPPH**) **D-** (à partir de **D8 les CPPH suivants**) et **P-NC**

4 – L'inscription est autorisée dans les 2 disciplines (doubles et mixtes) et les PAIRES doivent s'inscrire dans Le tableau correspondante à la série du meilleur joueur, le partenaire devant lui être éligible au tableau immédiatement inférieur au tableau convoité ex: en R4/R5 son classement devra être R6 ou au pire D7...etc en R6/D7 il devra être obligatoirement D8 ou D9...

L'organisateur se réserve le droit de modifier unilatéralement toute inscription erronée (qui ne correspondrait pas aux présentes limites ou également de le faire après actualisation du CPPH à la date du tirage au sort s'il y a lieu)

L'intégralité des tableaux de DH et DD aura lieu le samedi et Les DMx le dimanche.

5 - Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre.

6 - Les matches sont réputés en auto arbitrage, les J/as pourront choisir un des joueurs libres pour faire –office d'arbitre si besoin (cf annexe au présent règlement présent à l'affichage dans les gymnases)

7 - Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

8 - Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match pour débiter la rencontre, au 2ieme appel et 5 mns écoulées le J/A pourra prononcer un W-O voir même l'exclusion de la compétition. Les 3 mns débiteront par le test des volants.

9 - Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

10 - Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Il ne pourra quitter le terrain qu'aux poses légales mais devra alors être revenu à temps pour reprendre le jeu.

11 - Le nombre de participants est limité à 300. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription+ droits d'engagement). Dans la mesure du possible les poules de 4 seront recherchées, en ce cas il y aura toujours 2 sortants.

12 - . Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Notamment ils pourront regrouper, scinder des séries (par rapport au CPPH) ou supprimer des tableaux en fonction du nombre d'inscrits. Les joueurs inscrits acceptent donc tacitement que l'organisateur puisse modifier leur inscription pour une ou plusieurs paires, celui-ci le faisant en tenant compte du CPPH (de la date tirage au sort) et afin de maximiser la valorisation des tableaux et l'attrait des joueurs pour le Tournoi.

13 - Les volants seront en plume et sont à la charge des joueurs, à partage égal.

14 - Le volant plume agréé pour ce tournoi en cas de litige entre les joueurs est le RSL grade3 et sera en vente dans la salle au tarif de 18 euros, les joueurs P et N-C devant jouer également en plumes.

15 - Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les 2 conseillers des joueurs qui devront être assis sur les chaises prévues derrière le demi-terrain de leur équipe.

16 - Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

17 - Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.

18 - Tout joueur inscrit à la compétition doit payer 19 euros pour 1 ou 2 tableaux. Les inscriptions doivent être reçues par le comité organisateur avant le 09/02/18 par mail à [TournoiDoubles@kimbada.fr](mailto:TournoiDoubles@kimbada.fr) **seule l'utilisation du support d'inscription fourni par l'organisateur est recevable.** Le chèque posté à l'ordre de KIMBAD Badminton ou le virement indiquant le nom du club émetteur validera l'enregistrement définitif des inscrits-mail du club, il devra être réceptionné par courrier avant le 14/02/18 (à défaut le(s) joueurs peuvent être non-inscrits sans préavis de l'organisateur).

19 - La date limite d'inscription est donc fixée au 9 février 2018. Les têtes de séries seront choisies avec le CPPH du jeudi 8 février 2018 pour un tirage au sort le 14/02/18, les convocations seront envoyées au plus tard le 19/02/18 aux responsables des inscriptions (2

adresses possibles et recommandées) et mis en ligne sur BADISTE (en ce cas bien vérifier la veille du tournoi la dernière version présente)

20 - Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes, peut être réduit si accord des joueurs (à leur demande)

21 - Tout volant touchant un obstacle (y compris la structure) situé au-dessus du terrain, sera compté faute, sauf au service, où le joueur pourra resservir 2 fois.

22 - Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

23 - En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

24 – Tout forfait même justifié prévenu **après le tirage** au sort pourrait ne pas être remboursé excepté si l'organisateur a pu palier numériquement (liste d'attente) au remplacement de la paire.

25 - Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre et avoir obtenu son accord, il laissera aussi son n° de portable à la table de marque.

26 - Les juges arbitres sont désignés par le comité organisateur. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Leurs décisions sont sans appel. Seul un responsable du club (compétitions ou inscriptions) pourra porter réclamation écrite auprès du J/A Principal.

27 - Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue PACA de Badminton

A [contact@liguepacabad.org](mailto:contact@liguepacabad.org) et [joachim.ulrich@wanadoo.fr](mailto:joachim.ulrich@wanadoo.fr)

28 - En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

29- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

30- L'organisateur se réserve le droit de refuser une ou plusieurs inscriptions d'un joueur (ou paire) qui n'aurait pas respecté les règlements passés des compétitions, l'un (e) des organisateurs ou qui aurait perturbé ou critiqué publiquement celles-ci.

31-Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du présent tournoi.

Toute personne désirant user de son droit absolu **de s'opposer** à l'utilisation de son image doit le faire connaître **au plus tard** lors de sa 1<sup>ère</sup> arrivée dans la salle du 1<sup>er</sup> jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

32- Tant qu'une paire n'a pas renoncé officiellement à son inscription valablement enregistrée auprès de l'organisateur et ce 8 jours avant le tirage au sort, elle ne devra pas s'inscrire, ni participer sur un autre tournoi ou GP départemental le même week-end que celui du présent tournoi.

33 - La participation au 3<sup>ème</sup> Tournoi de Doubles et Mixtes du Kimbad-Ollioules implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

34- Le Tournoi sera doté de 2500 euros de récompenses (montant pouvant être revu à la baisse si nombre maximal d'inscrit non atteint)

Fait à Ollioules le : 14/09/17

Le J/A Principal  
**Cédric MARC**

Le J/A Adjoint  
**Régis GIBILY**

Le J/A Adjoint  
**Alain STUBLIER**